

2g-audition DUNKERQUE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 12 rue des Châtaigniers
59700 MARCQ EN BAROEUL
RCS LILLE METROPOLE 841.552.474
Ci-après la « *Société* »

PROCES VERBAL DE LA CONSULTATION PAR CORRESPONDANCE DES ASSOCIES EN DATE DU 5 FEVRIER 2026

Par courrier en date du 22 janvier 2026, Mr Sébastien GENY, gérant de la Société a consulté les associés de la société dans le cadre d'une consultation écrite portant sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de la gérance ;
- Rapport du Commissaire à la transformation sur la situation de la Société et sur l'évaluation des biens composant l'actif social ;
- Approbation de la valeur des biens composant l'actif social et des avantages particuliers éventuels ;
- Transformation de la Société en Société par actions simplifiée ; et transfert de siège
- Adoption des statuts de la Société sous sa nouvelle forme ;
- Désignation du Président.
- Agrément d'un projet de cession
- Pouvoirs pour les formalités

Etaient joints à la convocation et au bulletin de vote :

- Le rapport de la gérance ;
- Le rapport du Commissaire à la transformation sur la situation de la Société, en application des dispositions de l'article L 223-43 du Code de commerce, et sur l'évaluation des biens composant l'actif social, en application des dispositions de l'article L 224-3 du Code de commerce ;
- Les statuts de la Société sous sa forme de Société par actions simplifiée
- Le texte des résolutions proposées au vote des associés ;

Les bulletins de vote ont été reçus par la Société avant la date d'échéance de la consultation, dont il ressort que les associés suivants ont participé à la consultation écrite :

- La société BEKEZY INVESTISSEMENT, propriétaire de 2 parts, disposant de 2 voix
- La société 2G-AUDITION DEVELOPPEMENT, propriétaire de 948 parts, disposant de 948 voix
- La société ENTENDRE, propriétaire de 50 parts, disposant de 50 voix

Soit au total 1.000 voix sur les 1.000 parts composant le capital social, soit 100%

 DS

Le quorum requis pour les décisions soumises au vote des associés a donc été atteint.

Après avoir examiné les bulletins de vote et avoir délibéré, le Président constate les résultats de la consultation écrite.

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DE LA VALEUR DES BIENS

COMPOSANT L'ACTIF SOCIAL

Les associés, après avoir pris connaissance du rapport de la gérance et du rapport de Monsieur Stéphane ACHTE, Commissaire à la transformation, sur la situation de la Société et sur l'évaluation des biens composant l'actif social de la Société et les éventuels avantages particuliers conformément aux dispositions des articles L 223-43 et L 224-3 du Code de commerce, constate que les capitaux propres sont au moins égaux au capital social, approuvent expressément la valeur des biens composant l'actif social et constate l'absence d'avantage particulier au profit d'associés ou de tiers.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité

Droits de vote : 1.000

VOIX POUR : 1.000

VOIX CONTRE :

ABSTENTION :

DEUXIEME RESOLUTION - TRANSFORMATION DE LA SOCIETE

EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Les associés, conformément aux dispositions des articles L 223-43 et L 224-3 du Code de commerce, décident, en application des dispositions des articles L 223-43 et L 227-3 dudit Code de commerce, de transformer la Société en Société par actions simplifiée à compter de ce jour.

Sous sa forme nouvelle, la Société sera régie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur concernant les Sociétés par actions simplifiées et par les nouveaux statuts ci-après établis.

Cette transformation effectuée dans les conditions prévues par la loi n'entraînera pas la création d'une personne morale nouvelle., sa durée, son objet social et sa dénomination restent inchangés.

S'agissant du siège social, les associés décident de transférer le siège, à compter de ce jour au 10 Place du Minck -59140 DUNKERQUE

Le capital social reste fixé à la somme de MILLE (1.000) euros. Il sera désormais divisé en MILLE (1.000) actions d'un euro chacune, entièrement libérées, désormais toutes de même catégorie et entièrement libérées, qui seront intégralement attribuées à l'assemblée générale à raison d'une action pour une part ancienne A, B ou C.

Les fonctions de Gérant, exercées par Monsieur Sébastien GENY prennent automatiquement fin ce jour, du fait de la transformation.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité

Droits de vote : 1.000
VOIX POUR : 1.000
VOIX CONTRE :
ABSTENTION :

TROISIEME RESOLUTION - ADOPTION DES STATUTS

En conséquence des décisions qui précèdent, les associés adoptent article par article, puis dans son ensemble, le texte des statuts de la Société sous sa forme nouvelle de Société par actions simplifiée, dont le texte demeurera annexé au procès-verbal constatant le résultat de la consultation par écrit des associés

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité

Droits de vote : 1.000
VOIX POUR : 1.000
VOIX CONTRE :
ABSTENTION :

QUATRIEME RESOLUTION - NOMINATION DU PRESIDENT

Les associés, statuant aux conditions requises sous la forme sociétaire nouvelle, nomment en qualité de Président de la Société sans limitation de durée :

Monsieur Sébastien GENY, né le 27 février 1976 à Lille, de nationalité française, demeurant au 12 rue des Châtaigniers, 59700 Marcq-en-Barœul, lequel déclare accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.

Le Président dirige la Société et la représente à l'égard des tiers. A ce titre, il est investi de tous les pouvoirs nécessaires pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et des pouvoirs expressément dévolus par les dispositions légales et les présents statuts aux décisions collectives des associés.

Le Président peut, sous sa responsabilité, consentir toutes délégations de pouvoirs à tout tiers pour un ou plusieurs objets déterminés.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité

Droits de vote : 1.000
VOIX POUR : 1.000
VOIX CONTRE :
ABSTENTION :

CINQUIEME RESOLUTION - COMMISSAIRES AUX COMPTES

La société ne dépassant pas deux des trois seuils suivants, savoir :

- 2.000.000 € de bilan
- 4.000.000 € de chiffre d'affaires HT
- 25 salariés

N'est pas soumise à l'obligation de nommer un commissaire aux comptes,



Les associés décident conformément à l'article L227-9-1 du code de commerce, de ne pas nommer de commissaire aux comptes.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité

Droits de vote : 1.000

VOIX POUR : 1.000

VOIX CONTRE :

ABSTENTION :

SIXIEME RESOLUTION - EXERCICE SOCIAL

Les associés décident que la durée de l'exercice en cours, qui sera clos le 31 décembre 2026, n'a pas à être modifiée du fait de la transformation de la Société en Société par actions simplifiée.

Les comptes dudit exercice seront établis, présentés et contrôlés dans les conditions prévues aux nouveaux statuts et fixées par les dispositions du Livre deuxième du Code de commerce applicables aux sociétés par actions simplifiées.

L'assemblée générale statuera sur ces comptes conformément aux règles édictées par les nouveaux statuts et les dispositions du Livre deuxième du Code de commerce applicables aux sociétés par actions simplifiées.

Les bénéfices de l'exercice en cours seront affectés à l'assemblée générale ou répartis entre les associés s'ils sont plusieurs suivant les dispositions statutaires de la Société sous sa forme de Société par actions simplifiée.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité

Droits de vote : 1.000

VOIX POUR : 1.000

VOIX CONTRE :

ABSTENTION :

SEPTIEME RESOLUTION - CONSTATATION DE LA REALISATION DEFINITIVE

DE LA TRANSFORMATION

Les associés, comme conséquence de l'adoption des décisions qui précèdent, constatent la réalisation définitive de la transformation de la Société en Société par actions simplifiée.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité

Droits de vote : 1.000

VOIX POUR : 1.000

VOIX CONTRE :

ABSTENTION :

HUITIEME RESOLUTION – AGREMENT D'UN PROJET DE CESSION

Les associés, connaissance prise du projet cession par la société ENTENDRE de sa participation au sein de la Société au profit de la société BEKEZY INVESTISSEMENT, soit 50 parts au prix global de 33.488 €, pour le 3 mars 2026 au plus tard, décident d'agréer le projet de cession

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité

Droits de vote : 1.000
VOIX POUR : 1.000
VOIX CONTRE :
ABSTENTION :

NEUVIEME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE D'ACCOMPLIR LES

FORMALITES LEGALES


Les associés délèguent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité

Droits de vote : 1.000
VOIX POUR : 1.000
VOIX CONTRE :
ABSTENTION :

Les copies des courriels de consultation et les bulletins de vote reçus sont annexés au présent procès- verbal établi et signé par le Président

Le Président
Sébastien GENY

DocuSigned by:

9ADEDBDB9CED405...

Bon pour acceptation de ma
fonction de président

Certificat de réalisation

Identifiant d'enveloppe: A7195405-AF61-44E4-9C44-0282CCFA938A	État: Complétée
Objet: Complétez avec Docusign : Pv 2 g dunkerque et bulletins de vote.pdf	
Enveloppe source:	
Nombre de pages du document: 23	Signatures: 1
Nombre de pages du certificat: 2	Paraphe: 22
Signature dirigée: Activé	Émetteur de l'enveloppe:
Horodatage de l'enveloppe: Activé	Liliane Gorczyca
Fuseau horaire: (UTC-08:00) Heure normale du Pacifique (États-Unis et Canada)	36 RUE DE L'HOPITAL MILITAIRE nil LILLE, Nord 59000 liliane.gorczyca.avocat@orange.fr Adresse IP: 2a01:cb0c:1627:

Suivi du dossier

État: Original 05/02/2026 02:50:07	Titulaire: Liliane Gorczyca liliane.gorczyca.avocat@orange.fr	Emplacement: DocuSign
---------------------------------------	--	-----------------------

Événements de signataire

Sébastien Geny
sebastien.geny@auditiongeny.com
Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)

Signature



Sélection d'une signature : Écrit sur un appareil
En utilisant l'adresse IP:
2a01:cb0c:72a:4900:edee:20ad:96d9:b322

Horodatage

Envoyée: 05/02/2026 02:54:32
Consultée: 05/02/2026 03:59:00
Signée: 05/02/2026 03:59:55

Divulgateur relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Non offerte par Docusign

Événements de signataire en personne Signature

Horodatage

Événements de livraison à l'éditeur

État

Horodatage

Événements de livraison à l'agent

État

Horodatage

Événements de livraison intermédiaire État

Horodatage

Événements de livraison certifiée

État

Horodatage

Événements de copie carbone

État

Horodatage

Liliane Gorczyca

Copié

Envoyée: 05/02/2026 02:54:32

liliane.gorczyca.avocat@orange.fr

Renvoyé: 05/02/2026 03:59:58

Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)

Consultée: 05/02/2026 02:58:08

Divulgateur relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Non offerte par Docusign

Événements de témoins

Signature

Horodatage

Événements notariaux

Signature

Horodatage

Récapitulatif des événements de l'enveloppe

État

Horodatages

Enveloppe envoyée

Haché/crypté

05/02/2026 02:54:32

Récapitulatif des événements de l'enveloppe	État	Horodatages
Livraison certifiée	Sécurité vérifiée	05/02/2026 03:59:00
Signature complétée	Sécurité vérifiée	05/02/2026 03:59:55
Complétée	Sécurité vérifiée	05/02/2026 03:59:55

Événements de paiement	État	Horodatages
------------------------	------	-------------